

Saint-Marc Jaumegarde

... autrement

COMPTE RENDU n°2015-01 conseils municipaux de novembre – décembre 2014 et janvier 2015

Chers Saint-Marcuais, après vous avoir adressé le 30 décembre 2014 par mail tous nos meilleurs vœux pour 2015, voici notre 1^{er} bulletin de l'année

- HAUSSES DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2015 (conseils des 27/11 et 16/12/2014)

Les promesses de campagne du candidat Martin s'évaporent ... le maire fait voter pour 2015 :

- **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : +21%** ; selon le maire : « *c'est une question d'équilibre comptable* ». **Non, c'est un choix politique !** Nous avons dénoncé en conseil municipal l'injustice de faire payer aux seuls abonnés l'extension du réseau jusqu'à la mairie. **A quoi servent nos impôts locaux, sinon à financer ces équipements publics ?**
- **TARIF DE L'EAU POTABLE : +4,17%** le m³ HT. Le prix de l'abonnement, également intégré au prix de l'eau, a augmenté de **+6%** entre 2011 et 2014.
- **TARIFS DES SPORTS : +20 %** au 1^{er} janvier 2015, sans aucune prestation supplémentaire ...
- **TAXE D'AMÉNAGEMENT de 5 %** applicable à toute construction d'un espace supérieur à 5 m² excédant 1m 80 de hauteur : cabane de jardin, combles, caves, vérandas couvertes, piscines ... (article L.331-1 du code de l'urbanisme). Le maire pouvait **renoncer à cette taxe** reversée à la commune et au département ...

- GESTION COURANTE : MANQUE DE RIGUEUR (conseils des 16/12/2014 et 27/01/2015)

- **CONVENTION AVEC SFR** qui bénéficie depuis 2007 d'un emplacement sur un terrain communal pour l'installation d'une antenne-relais pour un loyer annuel de 6 500€. Depuis 7 ans, SFR n'a pas payé **les 45 500 € de loyers, sans aucune réaction de la mairie**. En décembre 2014, M. Martin autorise le renouvellement de la convention contre paiement des **45 500€**. Nous posons la question du paiement des intérêts de retard ? Réponse de M. Martin : « *Ce n'est pas le genre de la maison...* » quelles contreparties dans ce cas ? Réponse du maire : « *ça ne vous regarde pas* ». **Chers Saint-Marcuais, ça ne nous regarde pas !**
- **GESTION DU CIMETIÈRE COMMUNAL** : Le maire informe le conseil municipal qu'il a « *par arrêté, élaboré un règlement du cimetière* » ... il était temps ! Nous découvrons, qu'à six mois d'intervalle, le maire a vendu la même concession à deux familles puis a autorisé, 9 mois plus tard, l'inhumation d'une personne de ces deux familles dans une autre concession. Tout ça est mis à jour en janvier 2015, lors du décès d'un membre de la famille ayant acquis initialement la première concession ! A la suite de notre intervention, le maire répond, évasif ...« *c'est à cause de la secrétaire* » (de l'époque). **Si vous avez acquis une concession, allez vérifier sur place ...**

- INFORMATION AU RABAIS – NÉGATION DU DEBAT (conseil du 16/12/2014)

- **REFUS DE DEBATTRE** : A nos demandes d'explications sur l'emprunt de 50 000€ sur 15 ans contracté par la commune pour financer les travaux d'assainissement, ou sur le contentieux qui oppose la Sté SOPRAV à la commune. Réponse du maire : « *j'ai décidé... les décisions du maire ne font pas débat. Le conseil municipal est terminé* ».

- RECRUTEMENTS D'EMPLOYES COMMUNAUX (conseils des 27/11 et 16/12/2014)

- un cadre administratif - rédacteur à temps complet pour cause de surcroît d'activité ... ?!
- un contractuel à temps complet, pour 3 ans, à la crèche municipale,
- remplacement du policier municipal prenant sa retraite.

Nous n'avons toujours pas obtenu, la liste nominative des agents municipaux, leur indice, leur affectation ... !?

- TRAVAUX ET MARCHES PUBLICS (conseils des 27/11 et 16/12/2014 et du 27/01/2015)

- **ROND-POINT D10-SAVOYARDS à 1,2 millions d'€ TTC** : un coût exorbitant pour un carrefour de ville avec du mobilier urbain, aux voies étroites et dangereuses, illuminé la nuit comme un stade de foot par une dizaine de lampadaires démesurés, avec des arrêts de bus sur la RD10 créant des embouteillages, et le gag ! des panneaux ridicules d'entrée et de sortie de la ville placés avant et après le rond-point ! **Mais où est donc le souci de préserver notre environnement et le site de la Ste Victoire !**

1,2 millions d'€ dépensés alors que nos routes dont la RD10 sont à refaire et que certains chemins n'ont pas même un éclairage public (adapté bien sûr).

- **ENTRÉE DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT « PAYS D'AIX TERRITOIRES »** (créée par la ville d'Aix et la CPA en 2010 - M. Martin entre au conseil d'administration de cette société anonyme de droit privé) : afin d'obtenir son expertise pour réaliser de nouveaux équipements collectifs (plateau sportif, logements ...) et des conseils pour l'élaboration du PLU. **Notons que le PLU de St-Marc toujours à l'étude depuis 2010...(la loi SRU date de 2000) a pourtant déjà coûté 67 377,09€.**

MARCHÉS PUBLICS EN COURS passés par le maire, sans aucun débat en conseil municipal :

- équipements et appareils pour la salle de sports (muscultation, arts martiaux...),
- éclairage public « intelligent » (entre 2011 et 2014, près de **800 000 € TTC** dépensés, sans s'en préoccuper),
- vidéo-protection et centre de supervision urbaine (salles sécurisées, postes opérateurs, dômes, caméras, lecteurs de plaques, détecteurs sonores, projecteurs infrarouges, liaisons par canon laser ...) **sans réflexion ni concertation sur l'atteinte à nos libertés individuelles** (voir dossier « [vidéo-protection](#) » sur notre site).

- **RÉFECTION DE LA TOITURE d'un appartement au-dessus de la bibliothèque : 17 645,48 € TTC.**

Ce logement communal de 120 m² a été attribué par le maire, pour 6 ans, dans la plus grande discrétion, ... sur quels critères ? ! ça ne nous regarde toujours pas !

Nous continuons à dénoncer cette gestion, ces gabegies, ces projets démesurés, inadaptés à une commune de campagne de 1 100 habitants. Certains disent que ces travaux sont payés « *par l'extérieur* », mais de qui se moque-t-on ? l'extérieur ... **c'est NOUS, nous qui sommes contribuables de la commune, de la CPA, du département et de l'Etat !** Alors que l'Etat baisse sa dotation de fonctionnement aux communes de **6,5 % dès 2015** et autant les années suivantes, **OUI, nos impôts locaux vont nécessairement augmenter, en même temps que l'endettement communal, pour faire face à toutes ces dépenses, et sous la seule responsabilité du maire !**

LE MAIRE MET EN ŒUVRE NOS PROPOSITIONS !

Face à la recrudescence des cambriolages, le maire accepte « **VOISINS VIGILANTS** » et ça ne coûte rien à la collectivité ! (voir [bulletin de campagne n°7](#) et [lettre du 9 janvier 2015](#) sur notre site)

LA DÉMOCRATIE À ST-MARC, 1 AN APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES :

- **ACCÈS À LA MAIRIE DES CONSEILLERS DE L'OPPOSITION** : toujours limité aux horaires du public (8h00-12h00) et au hall du guichet d'accueil ...
- **REFUS DE COMMUNICATION** des factures et pièces comptables relatives au budget communal, malgré l'avis favorable de la CADA (voir [avis de la CADA du 18/09/2014](#) sur notre site),
- **CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL** toujours distribuée avec un délai de 3 jours francs, le vendredi pour une réunion du conseil le mardi suivant. Nous avons le lundi matin pour consulter les projets de délibération, mais impossible d'en obtenir la communication ... les conseils municipaux se multiplient sans planification.

Vous pouvez recevoir, en temps réel, nos informations, prenez contact,
par mail : saint.marc.autrement@gmail.com
consulter notre site : <http://www.saint-marc-autrement.org/>

Patrick MARKARIAN
Conseiller Municipal

Colette MOLLARET
Conseillère Municipale